## III Coordination de la politique étrangère

## Le Comité interministériel sur les relations extérieures

Le Comité interministériel sur les relations extérieures se compose des membres suivants: le soussecrétaire d'État aux Affaires extérieures (président); le sousministre de l'Industrie et du Commerce et le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration; le président de l'Agence canadienne de développement international; le secrétaire du Conseil privé; le secrétaire du Conseil du Trésor; et, nominalement, le sous-ministre des Travaux publics. Créé en mai 1970, il conseille le gouvernement par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur la formulation des politiques, l'harmonisation des programmes par pays, l'affectation des ressources, la conduite des opérations à l'étranger, la nomination des chefs de mission. la gestion des services de soutien et la gestion du personnel en service à l'étranger.

En approuvant le deuxième rapport de l'ICER le 31 juillet 1973, le gouvernement a manifesté le désir de poursuivre, par l'intermédiaire de cet organisme et de son sous-comité, le Comité de gestion du personnel (CGP), ses efforts visant à renforcer le service extérieur, à en améliorer l'efficacité et à intégrer les opérations à l'extérieur dans la mesure qui puisse contribuer le plus sûrement à la réalisation des objectifs nationaux. On a réaffirmé les sept principes de la coordination, qui doivent notamment servir à évaluer toutes les nouvelles propositions visant à la création de «services internationaux» au sein des ministères. L'autorité et les responsabilités

des chefs de mission ont été définies avec plus de précision qu'auparavant. Il a été décidé que l'on utiliserait des études de politique en vue de réaliser une coordination générale des lignes de conduite et une meilleure affectation des ressources. On a amélioré la méthode de répartition des ressources en services de soutien. Le CGP devait poursuivre l'élaboration de règles et pratiques coordonnées, et éventuellement communes, dans le domaine de la gestion du personnel, en accordant une attention particulière à la classification, aux programmes de mobilité du personnel, à la planification de la main-d'œuvre et au recrutement, afin de favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources en personnel du gouvernement pour les opérations à l'étranger. Enfin, l'ICER devait évaluer périodiquement la nécessité et la possibilité d'adopter de nouvelles mesures d'intégration structurelle qui permettraient de réaliser les grands objectifs gouvernementaux.

Voici les principales activités de l'année:

## Programmes par pays

Le système de programmation par pays a été mis au point afin de faciliter la gestion des programmes, la coordination de la politique et la répartition des ressources. Au début de 1973, on a procédé à l'étude du programme et des ressources nécessaires pour chaque pays auprès duquel le Canada est représenté. On a examiné les lignes de conduite et les priorités du Ministère, ainsi que l'affectation des ressources dans les prévisions budgétaires de l'année financière 1974-1975.

Il a été reconnu que le système de programmation par pays fonctionnait de façon satisfaisante et aucun changement important n'a donc été effectué à l'approche des travaux de programmation à réaliser au cours des mois d'hiver de 1973-1974. On a introduit une nouvelle méthode grâce à laquelle les missions prennent connaissance, avant la mise en œuvre du programme annuel, de toute modification sensible des objectifs ou des intérêts du Ministère qui n'aurait pas encore été portée à leur attention mais qui doit se refléter dans le programme du pays. Faute de temps, cette information n'a pu être envoyée qu'à certaines missions, mais si l'expérience se révèle satisfaisante, ce système trouvera une application croissante lors des prochains cycles de programmation par pays.

Les «études de politique» envisagées ont reçu une attention soutenue et les ministères demeurent intéressés à l'exécution de ces études en profondeur de pays choisis.

## Structure de la gestion intégrée

Au cours de l'hiver 1973-1974. on a effectué une étude complète des diverses formes d'organisation susceptibles d'assurer la gestion efficace des relations extérieures du gouvernement. Aux fins d'analyse, les diverses options ont été groupées en trois grandes catégories: retour à une structure non intégrée par rapport à la forme actuelle de l'ICER; intégration fonctionnelle; unification (intégration structurelle). L'intégration fonctionnelle est de fait la formule retenue par le gouvernement en 1970 et en voie d'application et de perfectionnement. Après une étude approfondie sur le plan interministériel, l'ICER a pu constater que, de